

**PROCÈS-VERBAL du conseil municipal
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**



*Séance ordinaire tenue le 10 décembre 2025
à la salle du conseil de l'hôtel de ville
1216 rue Principale
Saint-Roch de Mékinac (Québec) G0X 2E0*

Sont présents les membres du conseil :

1. Alain Richard Maire
2. Andrée Mongrain conseillère siège 2
3. Benoît Savignac conseiller siège 3
4. Josée Dresdell conseillère siège 4
5. Pascal Drolet conseiller siège 5
6. Nicolas Gendron conseiller siège 6

Est absent :

- . Denis Charest conseiller siège 1

Est également présente Mme Sharon Clavet, directrice générale par intérim et greffière-trésorière, qui agit à titre de greffière pour la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance**
- 2 Adoption de l'ordre du jour**
- 3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2025**
- 4 Administration -Direction générale et Greffe**
 - 4.1 Avis de motion du règlement Régie interne 036-2025
 - 4.2 Dépôt du règlement Régie interne Régie interne 036-2025
 - 4.3 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour 2026
 - 4.4 Nomination du Maire suppléant
 - 4.5 Nomination des élus membres du comité budget et investissements
- 5 Ressources Humaines**
 - 5.1 2.1 Avis de motion du règlement Code éthique des élus 037-2025
 - 5.2 Dépôt du règlement Code éthique des élus 037-2025
- 6 Trésorerie**
 - 6.1 Approbation des déboursés pour le mois de novembre 2025 pour la Municipalité
 - 6.2 Approbation des déboursés pour le mois de novembre 2025 pour le Camping
 - 6.3 Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniers des élus
- 7 Sécurité publique**
 - 7.1 Aucun point à l'ordre du jour

**PROCÈS-VERBAL du conseil municipal
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

8 Transport, hygiène du milieu et environnement

- 8.1 Prise d'acte de la lettre du MTMB sur la demande de citoyen du retrait de la zone de dépassement au km 19-20.
- 8.2 Adoption d'une résolution auprès du ministère des transport et de la mobilité MTMD pour améliorer

9 Aménagement, Urbanisme

- 9.1 Dépôt du rapport sommaire des permis année 2025.
- 9.2 Nomination des membres du Comité consultatif en urbanisme 2026.

10 Travaux publics-aucun sujet

11 Loisirs et culture, Tourisme, Santé et bien-être

- 11.1 Nomination des élus pour le Réseau Biblio.
- 11.3 Nomination des membres élus du comité Camping

12 Autres sujets

- 12.1 Octroi d'un don à la Fête d'enfant du comité des loisirs
- 12.2 Octroi d'un don à la FADOQ pour la soirée de Noël

13 Période de questions - (30 minutes)

14 Levée de la séance

**PROCÈS-VERBAL du conseil municipal
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19h01.

SUR PROPOSITION DE JOSEÉ DREDELL

IL EST résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte.

Adopté à l'unanimité

Nous avons QUORUM.

2. Adoption de l'ordre du jour

Demandes modifications à la greffière. Modifications au point trésorerie.

SUR PROPOSITION DE JOSEÉ DREDELL il est convenu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance et adopté tel quel.

2025-12-304

IL EST RÉSOLU que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 décembre 2025 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2025

CONSIDERANT QUE les membres du conseil dispensent la greffière de faire la lecture du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025 puisque ce dernier lui a été transmis à l'intérieur du délai prévu par le code municipal du Québec.

2025-12-305

IL EST RÉSOLU que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2025 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

4. Administration -Direction générale et Greffe

4.1 Avis de motion du projet de règlement Régie interne 036-2025

CONSIDERANT QUE Code municipal du Québec (CMQ) article 445 stipule que « *l'adoption de tout règlement doit être précédée d'un avis de motion donné en séance par un membre du conseil* ».

2025-12-306

CONSIDERANT QUE cela inclut un règlement qui est repris, modifié ou réapprouvé.

IL EST RÉSOLU que le conseil dépose un avis de motion pour l'adoption du règlement de régie interne numéro 036-2025.

SUR PROPOSITION DE BENOIT SAVIGNAC

Adopté à l'unanimité

4.2 Dépôt du projet de règlement Régie interne 036-2025

CONSIDERANT QUE Code municipal du Québec (CMQ, art. 149) Le conseil municipal doit adopter un règlement de régie interne pour fixer les règles relatives à la conduite des séances du conseil.

2025-12-307

CONSIDERANT QUE le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Roch de Mékinac désire assurer une saine gestion de ses séances de conseil afin d'encourager la participation et la démocratie.

**PROCÈS-VERBAL du conseil municipal
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

IL EST RÉSOLU que le conseil de dépose le règlement pour consultation.

SUR PROPOSITION DE JOSEE DREDELL

Adopté à l'unanimité

4.3 Adoption du calendrier des séances pour 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 Code municipale du Québec les municipalités locales régies par le Code municipal.

CONSIDÉRANT QUE Le conseil doit fixer par résolution le calendrier de ses séances ordinaires pour toute l'année à venir.

2025-12-308

CONSIDÉRANT QUE Ce calendrier doit être adopté avant le début de l'année civile.

CONSIDÉRANT QUE Les séances doivent avoir lieu au moins une fois par mois.

SUR PROPOSITION DE ANDRÉE MONGRAIN il est convenu d'adopté le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Paroisse de Saint-Roch de Mékinac pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité

4.4 Nomination du Maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal du Québec (art. 56 CMQ) : Le conseil d'une municipalité locale doit, par résolution, désigner un maire suppléant parmi ses conseillers.

2025-12-309

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent nommer un maire suppléant afin de prendre la relève lors d'un empêchement de celui-ci et que cela permet d'assurer la continuité des affaires municipales.

SUR PROPOSITION DE PASCAL DROLET il est convenu de nommer Monsieur Benoit Savignac au poste de maire suppléant pour la période de décembre 2025 à décembre 2026.

Adopté à l'unanimité

4.5 Nomination des élus membres du comité budget et d'investissements.

CONSIDÉRANT que la Municipalité met en place plusieurs comités de travail afin de faire avancer les dossiers de la communauté en nommant des élus sur ces comités.

2025-12-310

SUR PROPOSITION DE NICOLAS GENDRON il est convenu de nommer Monsieur Alain Richard Maire, Monsieur Benoit Savignac, ainsi que la directrice générale et la technicienne comptable sur le Comité du budget et investissement.

Adopté à l'unanimité

**PROCÈS-VERBAL du conseil municipal
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

5 Ressources Humaines

5.1 Avis de motion du projet de règlement Code éthique des élus 037-2025

2025-12-311

CONSIDERANT QUE Code municipal du Québec (CMQ) article 445 stipule que « *l'adoption de tout règlement doit être précédée d'un avis de motion donné en séance par un membre du conseil* ».

CONSIDERANT QUE cela inclut les nouveaux règlements, ceux modifiés ou à réapprouvés.

CONSIDERANT QUE les modifications apportées aux règlements 008A-2022 **Code d'éthique des élus.**

SUR PROPOSITION DE ANDRÉE MONGRAIN IL EST RÉSOLU que le conseil d'adopter un avis de motion pour l'adoption du projet de règlement sur le Code éthique des élus règlement portant le numéro 037-2025.

Adopté à l'unanimité

5.2 Dépôt du projet de règlement Code éthique des élus 037-2025

2025-12-312

CONSIDERANT QUE La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM RLRQ, c. E-15.1.0.1) impose à toute municipalité d'adopter par règlement un code d'éthique et de déontologie pour ses élus.

CONSIDERANT QUE Article (LEDMM) : Après chaque élection générale, le conseil doit adopter ou réviser son code d'éthique et de déontologie au plus tard le 1er mars suivant l'élection.

SUR PROPOSITION DE PASCAL DROLET

IL EST RÉSOLU que le conseil dépose le projet de règlement 037-2025 pour avis public.

Adopté à l'unanimité

6 Trésorerie

6.1 Approbation des déboursés pour le mois de novembre 2025 pour la Municipalité

2025-12-313

SUR PROPOSITION DE NICOLAS GENDRON

IL EST RÉSOLU que le conseil adopte la liste des déboursés de la Municipalité au montant de 158 086.46\$

Adopté à l'unanimité

6.2 Approbation des déboursés pour le mois de novembre 2025 pour le Camping

2025-12-314

SUR PROPOSITION DE BENOIT SAVIGNAC

IL EST RÉSOLU que le conseil adopte la liste des déboursés de la Municipalité au montant de 30 258.19\$.

Adopté à l'unanimité

**PROCÈS-VERBAL du conseil municipal
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

6.3 Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires des élus.

CONSIDÉRANT L'obligation pour les élus municipaux de déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires est prévue aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM, RLRQ c. E-2.2).

2025-12-315

CONSIDÉRANT QUE chaque élu doit déposer une déclaration des intérêts pécuniaires auprès du greffier de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE Cette déclaration doit être faite dans les 60 jours suivant l'entrée en fonction.

CONSIDÉRANT QUE Cette déclaration doit être mise à jour chaque année et lors de tout changement important.

SUR PROPOSITION DE JOSEE DREDELL

IL EST RÉSOLU que le conseil dépose leurs déclarations dans le registre du Greffe afin de se conformer à *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Adopté à l'unanimité

7 Sécurité publique

Aucun point à l'ordre du jour.

8 Transport, hygiène du milieu et environnement

8.1 Prise d'acte de la lettre du MTMB sur la demande de citoyen du retrait de la zone de dépassement au kilomètre 20.

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont manifesté leur crainte auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) en 2024, afin de revoir la zone de dépassement au kilomètre 20 de la route 155.

2025-12-316

CONSIDÉRANT QU'après analyse le MTMD s'est montré favorable à cette demande et la zone de dépassement sera entre les repère kilométriques 18 et 19 les travaux seront fait au printemps 2026.

SUR PROPOSITION DE ANDRÉE MONGRAIN

IL EST RÉSOLU que le conseil d'adopter la proposition du MTMD.

Adopté à l'unanimité

8.2 Adoption d'une résolution auprès du ministère des transport et de la mobilité durable MTMD pour améliorer le sentiment de sécurité des citoyens de Saint-Roch.

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont manifesté leur crainte auprès du Conseil municipal lors de la séance du 12 novembre 2025, notamment sur la vitesse excessive et les zones de dépassement la Municipalité a rencontré le MTMD, le 8 décembre 2025 à ce sujet.

2025-12-317

**PROCÈS-VERBAL du conseil municipal
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

CONSIDÉRANT QUE le MTMD lancera un appel d'offre sur les radars photo à caractère coercitif et que la Municipalité désire être considérée en priorité pour bénéficier de ce type d'installation.

SUR PROPOSITION DE PASCAL DROLET le conseil est favorable à déposer une résolution pour que le MTMD une demande officielle de la part de la Municipalité, afin que le MTMD propose et recommande des solutions aux enjeux de sécurité perçus par les citoyens et considère la Municipalité et que celle-ci soit dans les municipalités prioritaires dans l'implantation de radar photo.

IL EST RÉSOLU que le conseil de d'adopter une résolution pour déposer au MTMD.

9 Aménagement & urbanisme

9.1 Dépôt du rapport sommaire des permis pour l'année 2025.

SUR PROPOSITION DE NICOLAS GENDRON tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance.

2025-12-318

IL EST RÉSOLU que le conseil prenne acte du sommaire des permis pour l'année 2025.

Adopté à l'unanimité

9.2 Nomination des membres du Comité consultatif en urbanisme 2026.

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), autorise les municipalités à se doter d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

2025-12-319

CONSIDÉRANT que le CCU est un organisme créé par résolution du conseil municipal pour donner des avis consultatifs en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

SUR PROPOSITION DE BENOTI SAVIGNAC il est convenu de nommer Madame Véronique Baril employée de la Municipalité, à titre de secrétaire du CCU, de nommer les citoyens suivants qui ont manifestés leurs intérêts, soit Madame Catherine Dubreuil, Madame Carmen Roy, Madame Monique Brazeau, Madame Manon Léveillé ainsi que les élus Pascal Drolet et Nicolas Gendron,

Adopté à l'unanimité

10 Travaux publics-aucun sujet

11 Loisirs et culture, Tourisme, Santé et bien-être

11.1 Nomination des élus pour le Réseau Biblio.

CONSIDÉRANT que la Municipalité met en place plusieurs comités de travail afin de faire avancer les dossiers de la communauté en nommant des élus sur ces comités.

2025-12-320

SUR PROPOSITION DE PASCAL DROLET il est convenu de nommer Madame Andrée Mongrain et Madame Josée Dresdell au le comité Loisirs, bibliothèque, aménagement et embellissement.

Adopté à l'unanimité

**PROCÈS-VERBAL du conseil municipal
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

11.2 Nomination des membres élus du comité Camping

CONSIDÉRANT que la Municipalité met en place plusieurs comités de travail afin de faire avancer les dossiers de la communauté en nommant des élus sur ces comités.

2025-12-321

SUR PROPOSITION DE ADNRÉE MONGRAIN il est convenu de nommer Monsieur Denis Charest et Monsieur Benoit Savignac, ainsi que la directrice générale et la directrice du Camping sur le comité Camping.

Adopté à l'unanimité

12 Autres sujets

12.1 Octroi d'un don à la Fête d'enfant du comité des loisirs

CONSIDÉRANT que le Conseil municipale souhaite encourager les activités de Noël, notamment pour les enfants de la Municipalité

2025-12-322

SUR PROPOSITION DE PASCAL DROLET il est convenu d'octroyer un don de 150\$ au Comité des Loisirs de la Municipalité

Adopté à l'unanimité

12.2 Octroi d'un don à la FADOQ pour la soirée de Noël

CONSIDÉRANT que le Conseil municipale souhaite encourager les activités de Noël, et que le précédent conseil avait accordé des sommes.

2025-12-323

SUR PROPOSITION DE NICOLAS GENDRON il est convenu d'octroyer un don de 150\$ au comité de la FADOQ.

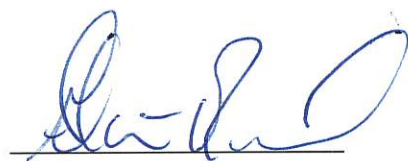
Adopté à l'unanimité

RAPPEL *** Invitation souper FADOQ & Noel des enfants le 13 décembre 2025.

13 Période de questions – (30 minutes)

14 Levée de la séance à 19h29,


SUR PROPOSITION DE JOSÉE DREDELL



Monsieur Alain Richard
Maire



Madame Sharon Clavet
Directrice-G, greffière-trésorière, intérim

« Je , atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ». En foi de quoi je signe ce novembre 2025.